

Au 3^e trimestre 2021, les embauches retrouvent leur niveau d'avant la crise sanitaire

Au 3^e trimestre 2021, en France métropolitaine, 6121200 contrats de travail sont signés dans le secteur privé (hors agriculture, intérim et particuliers employeurs), soit autant qu'avant la crise sanitaire et en nette hausse par rapport au trimestre précédent (+19,3 % après +5,8 % au 2^e trimestre). Le nombre d'embauches en contrat à durée déterminée (CDD) progresse davantage (+21,3 % après +3,2 %) que celles en contrat à durée indéterminée (CDI) (+10,7 % après +18,3 % au trimestre précédent). Toutefois, le nombre d'embauches en CDI dépasse nettement son niveau de fin 2019, pour partie du fait d'un rattrapage après la forte baisse enregistrée pendant la crise sanitaire.

5961000 contrats prennent fin au 3^e trimestre 2021, soit 21,3 % de plus qu'au trimestre précédent (après +3,2 % au 2^e trimestre 2021). Le nombre de fins de CDD augmente fortement (+22,8 % après +1,3 % au trimestre précédent) et atteint 4934600. Parallèlement, 1026400 CDI se terminent, en hausse de 14,4 % (après +12,3 % au trimestre précédent), notamment sous l'effet de l'augmentation des démissions et des fins de période d'essai.

Les embauches rejoignent leur niveau d'avant-crise sanitaire au 3^e trimestre 2021

Au 3^e trimestre 2021, en France métropolitaine, 6121200 contrats de travail sont signés dans le secteur privé (hors agriculture et particuliers employeurs), hors missions d'intérim (graphique 1). Le nombre d'embauches accélère au 3^e trimestre 2021 (+19,3 % après +5,8 % au trimestre précédent, tableau 1) et retrouve le niveau atteint au 4^e trimestre 2019, avant la crise sanitaire.

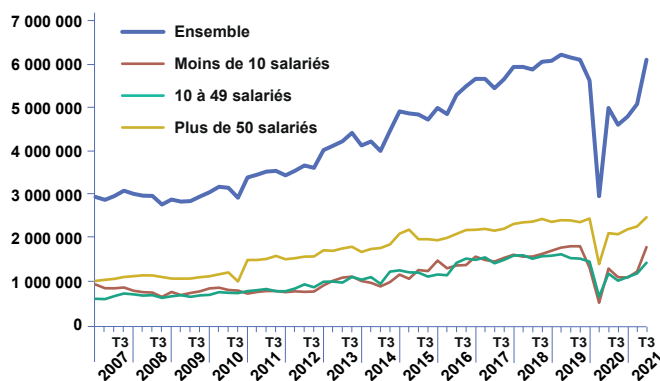
La hausse des embauches au 3^e trimestre 2021 est notamment portée par les établissements de moins de 10 salariés (+39,4 % après +10,6 % le trimestre précédent). Celles des

établissements de 10 à 49 salariés augmentent de 17,7 % (après +6,4 %), tandis que celles des établissements de plus de 50 salariés progressent de 8,5 % (après +2,8 % au 2^e trimestre 2021).

La progression des embauches au 3^e trimestre 2021 concerne notamment le secteur tertiaire (+20,0 % après +6,3 %) et dans une moindre mesure l'industrie (+11,0 % après +3,1 %) et la construction (+9,5 % après -4,7 % le trimestre précédent). Les embauches dans ces deux derniers secteurs dépassent leur niveau d'avant-crise (+15,3 % par rapport au 4^e trimestre 2019 dans la construction ; +9,8 % dans l'industrie), alors qu'elles sont encore légèrement en-deçà dans le secteur tertiaire (-0,8 %).

En parallèle, au 3^e trimestre 2021, le nombre de missions d'intérim poursuit son redressement (+3,2 % après +4,9 %) pour atteindre 4998200 en métropole, hors agriculture [4]. Le nombre d'embauches d'intérimaires reste en-deçà du niveau d'avant-crise (-2,5 % par rapport au 4^e trimestre 2019).

GRAPHIQUE 1 | Nombre d'embauches par taille d'établissement



Lecture : dans les établissements de 50 salariés et plus, 2600600 contrats sont signés au 3^e trimestre 2021.

Champ : France métropolitaine, secteur privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.

Source : Dares, MMO (données corrigées des variations saisonnières).

Une hausse des embauches plus marquée pour les CDD que les CDI

Au 3^e trimestre 2021, les embauches augmentent davantage pour les CDD (+21,3 %, à 5037 100, après +3,2 % au 2^e trimestre 2021, tableau 1) que pour les CDI (+10,7 %, à 1084 100, après +18,3 %) . La part des CDD dans les embauches augmente ainsi de 1,4 point au 3^e trimestre 2021, à 82,3 % (graphique 2).

Les embauches en CDI dépassent nettement leur niveau d'avant-crise (12,8 % par rapport au 4^e trimestre 2019), tandis que celles en CDD restent encore en-deçà (-2,4 %).

Les fins de contrat de travail accélèrent nettement

Le nombre de fins de contrat accélère de nouveau au 3^e trimestre 2021 (+21,3 % après +3,2 % au 2^e trimestre 2021) et atteint 5 961 000 (graphique 3). Il reste néanmoins toujours en deçà de son niveau d'avant-crise (-2,3 % par rapport au 4^e trimestre 2019, tableau 2).

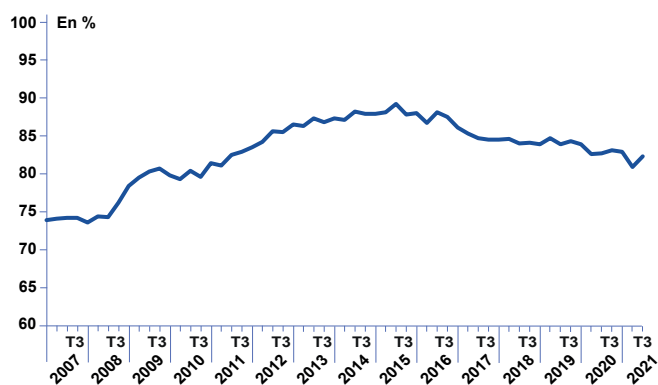
Cette hausse marquée concerne particulièrement les établissements de moins de 10 salariés (+50,9 % après +2,7 % au 2^e trimestre 2021). Elle est de 18,3 % pour les établissements comptant entre 10 et 49 salariés (après +5,2 % le trimestre précédent) et de 7,9 % pour les établissements de plus de 50 salariés (après +2,4 % au 2^e trimestre 2021).

L'augmentation du nombre de fins de contrat touche les trois grands secteurs d'activité, et en particulier le tertiaire (+22,3 % après +2,9 % le trimestre précédent). Elle est un peu moins importante dans la construction (+9,6 % après +7,6 %) et dans l'industrie (+7,1 % après +6,6 % le trimestre précédent).

Le nombre de fins de CDD accélère également au 3^e trimestre 2021 (+22,8 %, après +1,3 % au 2^e trimestre 2021, graphique 4). Les CDD arrivés à terme de plus d'un mois progressent de 26,6 % (après -0,9 % au 2^e trimestre 2021), les CDD arrivés à terme de moins d'un mois augmentent de 21,9 % (après +1,1 %) et les ruptures anticipées de CDD sont en hausse de 23,2 % (après +19,1 %). Au total, 4 934 600 CDD prennent fin au 3^e trimestre 2021, soit moins qu'avant la crise sanitaire (-4,1 % par rapport au 4^e trimestre 2019).

Dans le même temps, le nombre de fins de CDI progresse de nouveau au 3^e trimestre 2021 (+14,4 % après +12,3 % au 2^e trimestre 2021) et dépasse de 7,3 % son niveau d'avant-crise. Il s'agit même d'un plus haut depuis 2007, pour partie par effet de rattrapage après la forte baisse enregistrée pendant la crise sanitaire. Cette augmentation est surtout portée par les démissions (+16,9 % après +20,8 % ; voir l'éclairage) et les fins de période d'essai (+25,6 % après +27,3 %) pour lesquelles il s'agit également de points hauts. Les licenciements pour un motif autre qu'économique (+10,7 % après -0,4 %), les ruptures conventionnelles (+7,1 % après +8,0 %) et les départs en retraite après un CDI (+6,4 % après -6,9 %) contribuent aussi à la hausse. Les licenciements économiques augmentent de façon plus modérée (+1,3 % après -13,3 %) (graphique 5).

GRAPHIQUE 2 | Part de CDD dans les embauches (hors intérim)

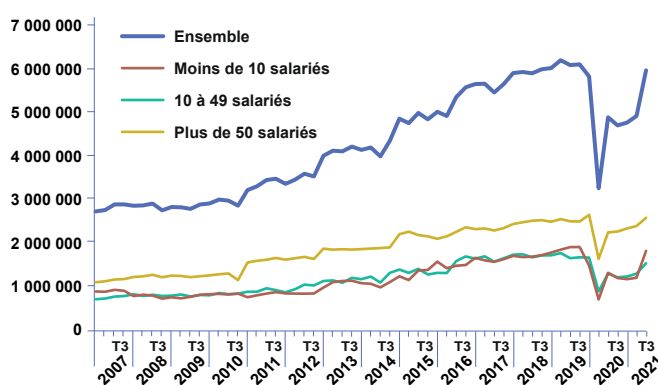


Lecture : au 3^e trimestre 2021, 82,3 % des embauches hors intérim se font en CDD.

Champ : France métropolitaine, secteur privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.

Source : Dares, MMO (données corrigées des variations saisonnières).

GRAPHIQUE 3 | Nombre de fins de contrats de travail par taille d'établissement

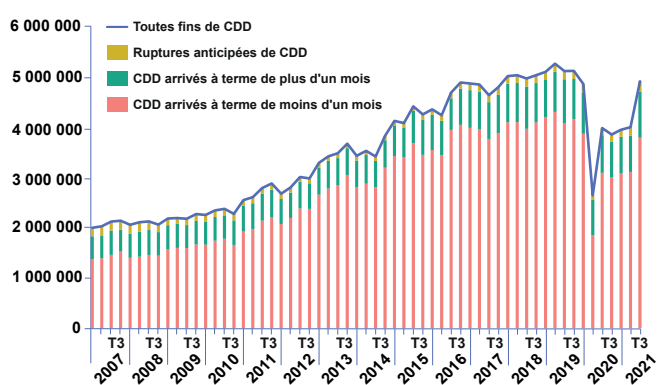


Lecture : dans les établissements de 50 salariés et plus, 2 586 300 contrats se terminent au 3^e trimestre 2021.

Champ : France métropolitaine, secteur privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.

Source : Dares, MMO (données corrigées des variations saisonnières).

GRAPHIQUE 4 | Nombre de CDD arrivés à terme et de ruptures anticipées de CDD

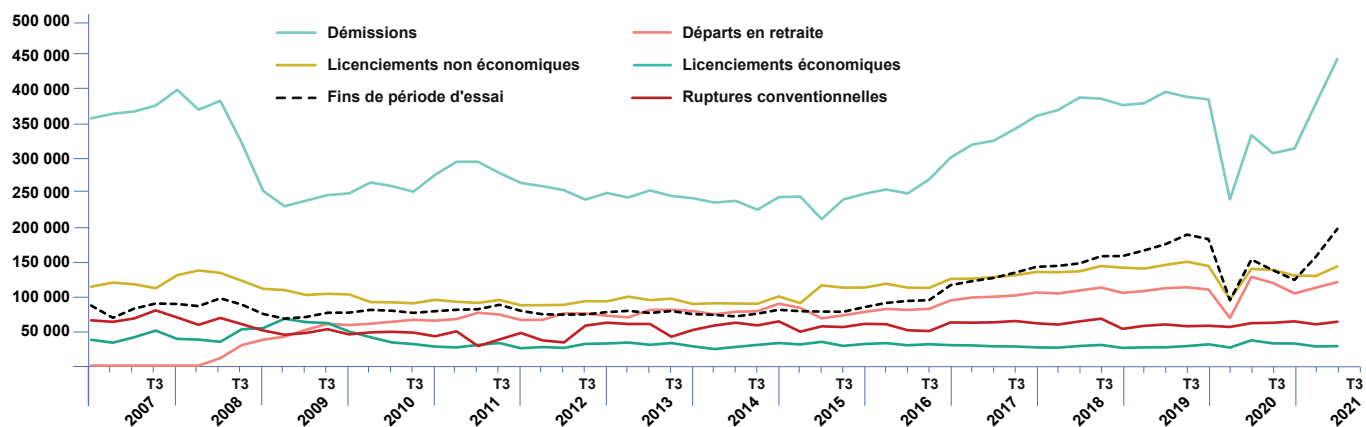


Lecture : sur les 4 934 600 fins de CDD au 3^e trimestre 2021, 919 900 sont des CDD de plus d'un mois arrivés à terme.

Champ : France métropolitaine, secteur privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.

Source : Dares, MMO (données corrigées des variations saisonnières).

GRAPHIQUE 5 | Nombre de fins de CDI par motif



Lecture: 445 000 CDI prennent fin au 3^e trimestre 2021 suite à des démissions.
 Champ: France métropolitaine, secteur privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.
 Source: Dares, MMO (données corrigées des variations saisonnières).

TABLEAU 1 | Embauches par taille d'établissement, secteur d'activité et nature de contrat

	Niveau (en milliers)	Variation en %		
		2021 T3	2021 T2/T1	2021 T3/T2
Ensemble	6 121,2	5,8	19,3	0,0
Moins de 10 salariés	1935,7	10,6	39,4	-0,9
De 10 à 49 salariés	1584,9	6,4	17,7	-5,5
50 salariés et plus	2600,6	2,8	8,5	4,4
Industrie	231,3	3,1	11,0	9,8
Construction	182,4	-4,7	9,5	15,3
Tertiaire	5707,6	6,3	20,0	-0,8
CDI	1084,1	18,3	10,7	12,8
CDD	5037,1	3,2	21,3	-2,4
Missions d'intérim	4998,2	4,9	3,2	-2,5

Lecture: 1084 100 CDI sont signés au 3^e trimestre 2021, soit 10,7 % de plus qu'au 2^e trimestre 2021 et 12,8 % de plus qu'au 4^e trimestre 2019.
 Champ: France métropolitaine, secteur privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.
 Source: Dares, MMO, missions d'intérim (données corrigées des variations saisonnières).

TABLEAU 2 | Fins de contrat de travail par taille d'établissement, secteur d'activité et nature de contrat

	Niveau (en milliers)	Variation en %		
		2021 T3	2021 T2/T1	2021 T3/T2
Ensemble	5 961,0	3,2	21,3	-2,3
Moins de 10 salariés	1829,5	2,7	50,9	-4,6
De 10 à 49 salariés	1545,2	5,2	18,3	-8,1
50 salariés et plus	2586,3	2,4	7,9	3,4
Industrie	220,5	6,6	7,1	5,9
Construction	176,8	7,6	9,6	16,0
Tertiaire	5563,8	2,9	22,3	-3,1
CDD	4934,6	1,3	22,8	-4,1
<i>dont: CDD arrivés à terme de plus d'un mois</i>	<i>919,9</i>	<i>-0,9</i>	<i>26,6</i>	<i>14,1</i>
<i>CDD arrivés à terme de moins d'un mois</i>	<i>3808,6</i>	<i>1,1</i>	<i>21,9</i>	<i>-8,8</i>
<i>ruptures anticipées</i>	<i>206,1</i>	<i>19,1</i>	<i>23,2</i>	<i>27,6</i>
CDI	1026,4	12,3	14,4	7,3
<i>dont: démissions</i>	<i>445,0</i>	<i>20,8</i>	<i>16,9</i>	<i>14,1</i>
<i>ruptures conventionnelles</i> ..	<i>121,2</i>	<i>8,0</i>	<i>7,1</i>	<i>6,7</i>
<i>licenciements économiques</i>	<i>28,2</i>	<i>-13,3</i>	<i>1,3</i>	<i>9,6</i>
<i>licenciements non économiques</i>	<i>144,0</i>	<i>-0,4</i>	<i>10,7</i>	<i>-4,4</i>
<i>départs en retraite</i>	<i>63,6</i>	<i>-6,9</i>	<i>6,4</i>	<i>11,5</i>
<i>fins de période d'essai</i>	<i>198,5</i>	<i>27,3</i>	<i>25,6</i>	<i>4,4</i>
<i>autres motifs de fin</i>	<i>25,9</i>	<i>0,0</i>	<i>-7,1</i>	<i>-3,9</i>

Lecture: 1026400 CDI prennent fin au 3^e trimestre 2021, soit 14,4 % de plus qu'au 2^e trimestre 2021 et 7,3 % de plus qu'au 4^e trimestre 2019.
 Champ: France métropolitaine, secteur privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.
 Source: Dares, MMO (données corrigées des variations saisonnières).

Encadré 1 • Les données sur les mouvements de main-d'œuvre

La source

Avant 2015, deux sources de données étaient mobilisées pour suivre les mouvements de main-d'œuvre : la déclaration mensuelle des mouvements de main-d'œuvre (DMMO), exhaustive pour tous les établissements de plus de 50 salariés (DMMO), et l'enquête complémentaire trimestrielle (EMMO), qui échantillonnait les établissements de moins de 50 salariés. Depuis lors, les déclarations sociales nominatives (DSN) sont venues se substituer à ces deux sources. Les DSN ont été exploitées lors de la reprise de la diffusion des mouvements de main-d'œuvre en juin 2018 [1]. La méthodologie retenue pour assurer ce changement de source est détaillée dans un document d'études [2].

Champ

Historiquement, les mouvements de main-d'œuvre, recensant les embauches (ou entrées) et les fins de contrats (ou sorties) par nature de contrat (CDI ou CDD mais hors missions d'intérim), se basaient sur les déclarations des établissements employeurs de France métropolitaine des secteurs privés hors agriculture et particuliers employeurs. La démographie des établissements n'était que partiellement prise en compte. Par exemple, un établissement nouvellement employeur avec moins de 50 salariés n'était pas systématiquement représenté dans l'enquête sur les MMO. Par ailleurs, la reprise de la diffusion des données de juin 2018 se restreignait aux établissements de plus de 10 salariés.

Les données de mouvements de main-d'œuvre présentées ici portent sur un champ plus large. D'une part, les données sont représentatives de l'ensemble des établissements français employeurs de France métropolitaine des secteurs privés hors agriculture, intérim et particuliers employeurs. D'autre part, les séries des établissements de moins de 10 salariés sont à nouveau disponibles. Toutes les évolutions méthodologiques sont décrites dans une note [3].

Avertissement

La reconstitution des mouvements de main-d'œuvre à partir des DSN nécessite un travail méthodologique conséquent, qui peut être amené à évoluer dans le temps. Les séries présentées dans ce Dares Indicateurs sont susceptibles d'être révisées ultérieurement, lorsqu'il y aura davantage de recul sur les données des DSN.

Définitions

- Entrées : embauches en CDD et en CDI.
- Sorties : CDD arrivés à terme (plus ou moins d'un mois), ruptures anticipées de CDD, démissions, licenciements économiques, licenciements non économiques, ruptures conventionnelles, fins de période d'essai, départs à la retraite et autres cas. Les contrats de sécurisation professionnelle peuvent être déclarés soit en licenciements économiques soit en autres motifs de fin de CDI.

Révisions

Par rapport aux estimations diffusées le 3 novembre 2021, le tableau ci-dessous présente les révisions des principaux agrégats (embauches, fins de contrat) pour les deux derniers trimestres.

TABLEAU 3 | Révisions des principaux agrégats des mouvements de main-d'œuvre

En %

	Évolutions trimestrielles			
	DI T2 2021		DI T3 2021	
	2021 T1	2021 T2	2021 T1	2021 T2
Embauches	3,9	5,5	3,9	5,8
<i>en CDD</i>	3,7	3,8	3,7	3,2
<i>en CDI</i>	4,9	13,9	4,9	18,3
Fins de contrats	1,4	3,8	1,4	3,2
<i>en CDD</i>	2,5	1,7	2,5	1,3
<i>en CDI</i>	-3,9	14,0	-3,9	12,3

Lecture : lors de la publication du Dares Indicateur (DI) du 2^e trimestre 2021 en novembre 2021, les embauches augmentaient de 5,5 % au 2^e trimestre 2021, contre une hausse de 5,8 % dans la présente publication.

Champ : France métropolitaine, secteur privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.

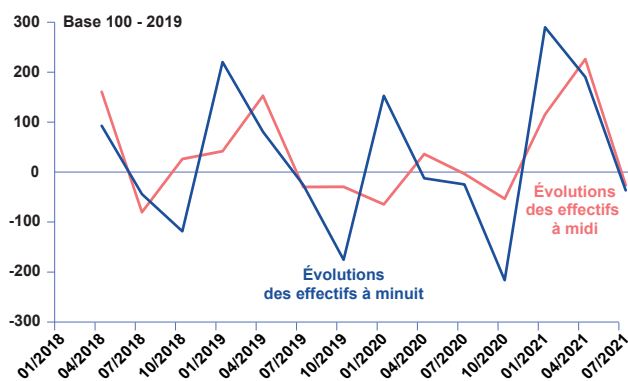
Source : Dares, MMO (données corrigées des variations saisonnières).

Encadré 2 • D'importantes différences de concept entre les données sur les mouvements de main-d'œuvre et les estimations trimestrielles d'emploi

L'écart entre les entrées et les sorties mesurées chaque trimestre *via* les mouvements de main-d'œuvre ne correspond pas à la variation trimestrielle issue des estimations d'emploi produites par l'Insee, en collaboration avec Urssaf Caisse Nationale et la Dares. En particulier :

- Les champs géographiques et sectoriels diffèrent : les mouvements de main-d'œuvre portent sur le champ salarié privé, hors agriculture, intérim et particuliers employeurs de France métropolitaine ; les estimations trimestrielles d'emploi couvrent le champ salarié privé (hors activités extraterritoriales) pour l'estimation flash, voire l'ensemble des secteurs (hors activités extraterritoriales) pour la seconde estimation publiée 70 jours après la fin du trimestre, en France hors Mayotte.
- Le concept mesuré n'est pas équivalent : les estimations de l'emploi sont corrigées de la multiactivité - une personne ayant simultanément plusieurs contrats n'est comptée qu'une seule fois, alors que les mouvements de main-d'œuvre recensent l'ensemble des contrats.
- La mesure n'est pas effectuée au même moment. Ainsi, les estimations d'emploi se basent sur un mode de comptabilisation des effectifs « à midi » : autrement dit, un salarié dont le contrat se termine le dernier jour du trimestre est comptabilisé dans les estimations d'emploi. A contrario, soustraire les entrées et les sorties mesurées dans les mouvements de main-d'œuvre permet d'estimer la variation du nombre de salariés « à minuit » : un salarié dont le contrat se termine le dernier jour du trimestre est comptabilisé dans les sorties et ne figure plus dans les effectifs comptés « à minuit ». L'ampleur de l'écart entre ces deux mesures des effectifs « à midi » et « à minuit » est potentiellement conséquente (graphique A).

GRAPHIQUE A | Evolutions des effectifs selon des mesures « à midi » ou « à minuit »



Champ : France métropolitaine, secteur privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.

Source : Dares, MMO.

Pour en savoir plus

Toutes les séries des mouvements de main-d'œuvre sont disponibles *via* [l'application interactive](#).

- [1] Milin K. (2018), « [CDD, CDI : comment évoluent les embauches et les ruptures depuis 25 ans ?](#) », *Dares Analyses*, Dares, n° 026, juin.
- [2] Milin K. (2018), « [Reconstitution des mouvements de main-d'œuvre depuis 1993 : guide méthodologique](#) », *Document d'études*, Dares, n° 221, juin.
- [3] Milin K. (2020), « [Données sur les mouvements de main-d'œuvre : évolutions méthodologiques entre juin 2018 et juillet 2020](#) », *Note*, Dares, juillet.
- [4] Biotteau A.-L. (2021), « [L'emploi intérimaire poursuit sa reprise au 3^e trimestre 2021 \(+1,6 %\)](#) », *Dares Indicateurs* n° 73, décembre.

ÉCLAIRAGE 1 | Dans les petits établissements, un rebond plus modéré des démissions et une dynamique plus soutenue des embauches en CDI

Les démissions de CDI se redressent nettement depuis avril 2021, la hausse étant toutefois un peu moins marquée pour les établissements de moins de 10 salariés

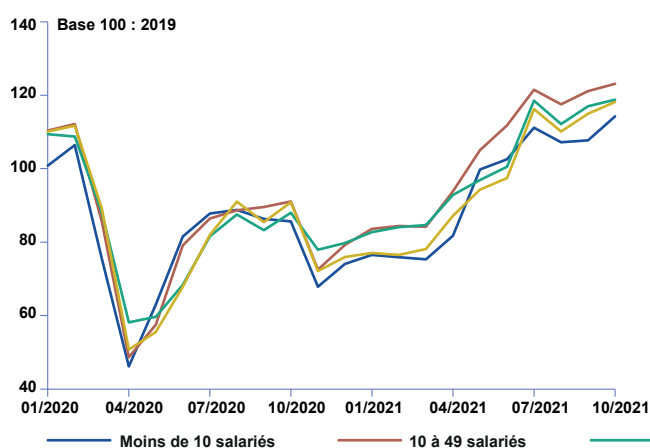
Après avoir été nettement inférieures à la normale pendant un an, les démissions de CDI se redressent depuis le mois d'avril 2021 (graphique 1A). Au troisième trimestre 2021, quelle que soit la tranche de taille d'établissement, elles dépassent nettement leurs niveaux pré-crise, et ce dynamisme se poursuit en octobre. La hausse est toutefois un peu moins marquée pour les établissements de moins de 10 salariés, puisqu'elle atteint 10 % en moyenne entre juillet-octobre 2021 comparativement à 2019, contre 17 % pour les établissements de plus de 50 salariés et 21 % pour ceux de 10 et 49 salariés.

Ces écarts ne s'expliqueraient que partiellement par un effet de composition sectorielle : en appliquant aux démissions des établissements de plus de 50 salariés la structure par secteur d'activité de ceux de moins de 10 salariés, la hausse demeure toujours supérieure à celle des plus petits établissements. Les écarts résulteraient donc majoritairement d'un effet spécifique aux établissements de moins de 10 salariés.

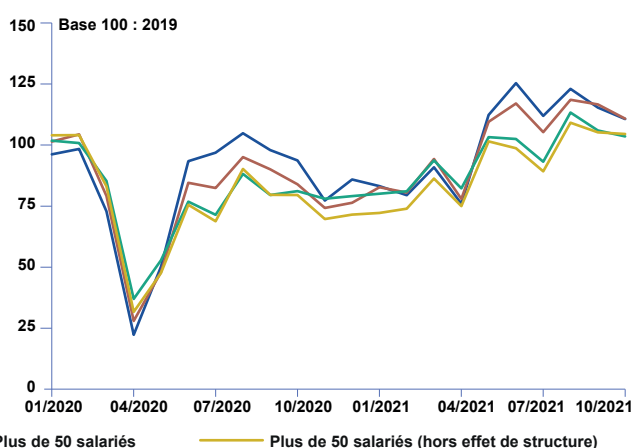
À l'automne 2021, les embauches en CDI restent à des niveaux nettement supérieurs à ceux atteints en 2019, en particulier celles des petits établissements

La reprise des embauches en CDI a précédé celle des fins de contrat et en particulier des démissions : elle concerne toutes les tailles d'établissements (graphique 2A) mais elle est plus forte dans ceux comptant moins de 10 salariés : par rapport à 2019, entre mai et octobre 2021, elle est de 16 % pour les plus petits établissements, contre 13 % pour ceux de taille intermédiaire et 4 % pour les plus grands. Cette différenciation par taille s'était déjà matérialisée à l'été 2020 : les embauches des établissements de moins de 10 salariés avaient légèrement dépassé leurs niveaux observés en 2019, alors qu'elles restaient inférieures pour les autres. L'écart de dynamique selon la tranche de taille d'établissement semble peu lié à des différences de composition sectorielle et résulterait donc en grande partie d'un effet propre aux petits établissements.

GRAPHIQUE 1A | Démissions de CDI par taille d'établissement



GRAPHIQUE 2A | Embauches en CDI par taille d'établissement



Lecture : En mai 2021, les démissions de CDI des établissements de moins de 10 salariés atteignent un niveau de 100, en référence à un niveau égal à 100 en moyenne en 2019. En mai 2021, les embauches en CDI des établissements de moins de 10 salariés atteignent un niveau de 112, en référence à un niveau égal à 100 en moyenne en 2019.

Champ : secteur privé hors agriculture, France métropolitaine.

Source : Dares, MMO (données corrigées des variations saisonnières), estimation provisoire pour octobre 2021.

Note : la courbe « plus de 50 salariés (hors effet de structure) » correspond à l'évolution qu'auraient connue les démissions / embauches en CDI des établissements de plus de 50 salariés si elles avaient la composition sectorielle (suivant la classification A17 de la Nomenclature d'Activités Française) des démissions / embauches en CDI des établissements de moins de 10 salariés.

Victor Barry (Dares).

Directeur de la publication
Michel Houdebine

Directrice de la rédaction
Anne-Juliette Bessone

Secrétaires de rédaction
Thomas Cayet, Laurence Demeulenaere

Maquettistes
Valérie Olivier, Bruno Pezzali

Mise en page et impression
Dares, ministère du Travail,
de l'Emploi et de l'Insertion

Dépôt légal
à parution

Numéro de commission paritaire
3124 AD. ISSN 2109 – 4128
et ISSN 22674756

Réponses à la demande
dares.communication@travail.gouv.fr

Contact presse
Joris Aubrespin-Marsal
joris.aubrespin-marsal@travail.gouv.fr

La Dares est la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion. Elle contribue à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, et plus largement à éclairer le débat économique et social.

dares.travail-emploi.gouv.fr

RETROUVEZ LES DONNÉES DES GRAPHIQUES
ET TABLEAUX SUR NOTRE SITE INTERNET.

STATISTIQUE
PUBLIQUE